

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
32

Nombre de votants :
32

Date de convocation :
20 septembre 2019

Date d'affichage :
3 octobre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le 26 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 20 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (jusqu'à la question n° 19), MM. FREGONESE, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
absente à partir de la question n° 20

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 4

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

M. Jean-Claude ZICOLA, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019**

QUESTION N° 8

OBJET : Rentrée scolaire 2019-2020 : information

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n°1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 11 septembre 2019.

I- EFFECTIFS SCOLAIRES 2019-2020

Pour cette rentrée 2019-2020, 1400 élèves* ont fait leur rentrée dans les 4 groupes scolaires contre 1445 à la rentrée 2018. Les effectifs peuvent encore évoluer.

Présentation de l'évolution sur 3 années :

	Nombre de classes à la rentrée 2019	2019/2020	2018/2019	2017/2018
Ecole M. Genest Maternelle	5	124	129	133
Ecole M. Genest Élémentaire	10	233	260	249
Ecole P. Brossolette Maternelle	5	129	136	131
Ecole P. Brossolette Élémentaire	10+1 ⁽³⁾	274	277	257
Ecole J. Rostand Maternelle	4	99	103	116
Ecole J. Rostand Élémentaire ⁽¹⁾	10	219	222	203
Ecole R. Cassin Maternelle	4	107	116	114
Ecole R. Cassin Élémentaire ⁽²⁾	9	215	202	196
TOTAL	58	1400	1445	1399
Ecole privée Notre Dame des Arts Sacré Coeur	-	542	513	504 (dont 29 TPS et 11 ULIS)

* Effectifs au 02/09/2019 – sous réserve des évolutions possibles

** Ces effectifs comprennent les TPS

⁽¹⁾ dont 2 ULIS Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

⁽²⁾ dont 1 ULIS Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

⁽³⁾ ouverture de classe à la rentrée 2019-2020

Pour la rentrée scolaire 2019, une ouverture de classe à l'école Pierre Brossolette élémentaire est à noter.

Au niveau national, l'âge légal de l'instruction obligatoire est abaissé à 3 ans contre 6 ans auparavant à compter de cette rentrée scolaire.

Les horaires scolaires, l'organisation et le contenu des services périscolaires et extrascolaires restent identiques aux années précédentes.

La collectivité met en œuvre des moyens importants dans les écoles de la ville :

- Budget de fonctionnement des écoles (fournitures scolaires, mobilier, entretien des écoles, atsem)
- Interventions sur le temps scolaire en musique, arts plastiques, spectacle vivant, archives municipales et sport.
- Ecole numérique (tableaux numériques interactifs, classes mobiles, vidéoprojecteurs...)
- Maintenance et entretien des bâtiments scolaires (petits et gros travaux, réfection des cours, chaufferies...) assuré en majorité par les services techniques de la ville.

Elle engage d'importants travaux de restructuration des locaux scolaires dans la continuité de la restructuration de Maurice Genest : la consultation pour recruter le groupement d'entreprises pour concevoir et réaliser les travaux de restructuration du groupe scolaire Jean Rostand a été lancé et est en cours. Les travaux se dérouleront a priori de l'été 2020 à l'été 2022. Le groupe scolaire Jean Moulin accueillera les élèves pendant les deux années des travaux.

II- Les services municipaux dédiés aux écoles

Dans le cadre du nouveau P.E.D.T. 2019-2021, la collectivité poursuit son engagement dans une politique éducative ambitieuse en maintenant les projets initiés précédemment et renforçant les collaborations avec l'Education Nationale et les familles pour favoriser le bien vivre des élèves dans ses écoles.

Les services municipaux dédiés aux écoles sont importants et comptent plus de 140 personnes : atsem, animateurs, agents de cuisine, agents d'entretien et de restauration, agents administratifs...

Le service animation

Les animateurs accueillent et prennent en charge les enfants durant les différents temps d'accueil de loisirs : accueils les jours d'école, le matin, le midi et le soir et accueils des mercredis et vacances scolaires.

Tous les temps proposés aux familles sont déclarés en Accueil Collectif de Mineurs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, bénéficient du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales et s'inscrivent dans le cadre du P.E.D.T. (Projet Educatif de Territoire) 2019-2021 de la collectivité.

Les actions du service animation sur les temps périscolaires sont menées dans l'objectif de garantir la qualité d'accueil de l'enfant, le respect de ses rythmes, son accès à l'autonomie et aussi de favoriser la réussite éducative.

La fréquentation des temps périscolaires était en moyenne en 2018 en maternelle, le matin, à 13% et le soir à 25% ; en élémentaire, le matin à 16.5% et le soir à 30 %.

La fréquentation des TAP sur 2018 était en moyenne de 20% (élémentaires). La fréquentation est stable.

La restauration scolaire

L'équipe de cuisine et le fonctionnement restent identiques. La production des repas privilégie le bio, le fait maison et l'approvisionnement local. Les menus sont établis chaque semaine par la gestionnaire-diététicienne.

Chaque jour, environ 1 450 repas sont confectionnés et desservent les communes de Riom, Enval et Ménérol. La cuisine centrale dessert aussi les accueils de loisirs des vacances de la ville de Riom.

A la rentrée 2019, il est à noter une fréquentation moyenne de 80 % en restauration élémentaire (identique à 2018) et 70 % en maternelle contre 75% en 2018 sur la même période.

Le temps méridien se découpe en deux services de restauration durant lesquels les agents d'entretien et de restauration, les ATSEM et les animateurs accompagnent les enfants. Ce temps de restauration est complété par un temps d'animation, pris en charge par les équipes d'animation : des activités variées sont proposées aux enfants (temps libre, lecture, ateliers créatifs, jeux sportifs, relaxation...).

Depuis une année, un self collaboratif fonctionne sur l'école Pierre Brossolette élémentaire. Malgré un temps du repas qui a évolué, les enfants se voient aussi proposer des temps d'activité et d'animation.

Les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs fonctionnent les mercredis après-midi ainsi que durant les vacances scolaires.

Les mercredis s'inscrivent dans la continuité des accueils périscolaires et de la semaine scolaire des enfants. Les accueils de loisirs des vacances sont structurés en journées, sur le site de Loubeyrat, site idéal ...

Une enquête de satisfaction réalisée auprès des familles et des enfants fréquentant les deux accueils de loisirs au printemps 2019, fait apparaître un taux de satisfaction de 60 à 80 % de la qualité des accueils de loisirs.

Les familles peuvent inscrire leurs enfants à l'ensemble de ces services municipaux, via l'espace famille, démarches dématérialisées accessibles depuis le site Internet de la ville, mais aussi en accueil physique. 62% des familles ont fait leur démarche en ligne en 2019 contre 53% en 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 26 septembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL